



## COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2024-18 – 03-03**

*SÉANCE DU 30 AVRIL 2024*

*L'an deux mille vingt-quatre et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.*

Date de convocation: 25 avril 2024

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 19

**- Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;

André SCHMIDT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Jean FABRE,

Sylvette PIERRON,  
Christiane CAMBEFORT,  
Agnès CONSTANT,  
Élodie PAULS,  
Sébastien SOULIER,  
Anne THEVENOT.

**- Procurations :**

Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN,  
Sylvette PIERRON à Monique GIBERT,  
Christiane CAMBEFORT à Thierry LUCAT,  
Agnès CONSTANT à André SCHMIDT,  
Élodie PAULS à Fabienne GALVEZ,  
Sébastien SOULIER à Pierre BOLLIET,  
Anne THEVENOT à Martine LAMOUREUX.

**- Secrétaire de séance :** Thierry LUCAT

*La séance est ouverte à 18H30*

### Délibération n°2024-18 – 03-03 Cession de parcelles – chemin du Pont de Miusse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière ;

Vu la délibération 2023-19 du 9 juin 2023 autorisant la cession d'une bande de terrain chemin du pont de Miusse aux propriétaires riverains des parcelles BD 773, 774, 703, 702 et 677 au prix de 80,00€ le m<sup>2</sup> pour une contenance globale de 278 m<sup>2</sup> ;

Vu l'avis des domaines en date du 16 octobre 2023 qui fixe la valeur du terrain nu au sein de la zone d'activités à 80,00€ le m<sup>2</sup> ;

Considérant que cette cession est effectuée à titre de régularisation et qu'elle concerne une bande de terrain inexploitable par la commune ;

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**MODIFIE** le prix de cession initialement fixé à 80,00€ le m<sup>2</sup> ;

**FIXE** un prix de cession à 65,00€ le m<sup>2</sup> ;

**PRECISE** que les frais de notaires nécessaires à la cession demeureront à la charge des acquéreurs ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

Le Maire

Jean-Luc DARMANIN

Mairie de Saint-Pargoire  
Place de l'Hôtel de Ville – 34230 Saint-Pargoire  
Tél : 04.67.98.70.01 - Courriel : [mairie@ville-saintpargoire.com](mailto:mairie@ville-saintpargoire.com)

